

RF PREFECTURE DE MENDE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/06/2023 048-200063335-20230609-2023_30-DE

République française

Département de la Lozère

COMMUNE NOUVELLE LACHAMP RIBENNES

Séance du 09 juin 2023

Membres en exercice :	Date de la convocation: 30/05/2023
15	<i>L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin l'assemblée régulièrement convoquée à 20 heures 00, s'est réunie sous la présidence de Madame Nathalie BONNAL</i>
Présents : 9	
Votants: 11	Présents : Nathalie BONNAL, Gilles PASCAL, Alain RAYNALDY, Floriane GACHON, Sébastien RAYNAL, Céline HÉLIAS, Christelle SUDRE, Bruno PIC, Alain COMPEYRON
Pour: 11	
Contre: 0	Représentés : Luc GODÉRIAUX-LEDRU par Alain COMPEYRON, Patrice BRINGER par Christelle SUDRE
Abstentions: 0	Excusés : Marianne MOULIN, Benoît COURANT, Jeanne VANOVERMEIRE, Sébastien JACQUES
	Absents :
	Secrétaire de séance : Sébastien RAYNAL

Objet: Désignation des délégués du conseil municipal et suppléants pour l'élection des sénateurs - 2023_30

VU le décret n° 2023-257 du 06 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

VU la circulaire ministérielle NOR/IOMA2308397J du 30 mars 2023,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF-DCL-2023-137-005 en date du 17 mai 2023,

VU le code électoral,

Madame le maire indique que le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin : M. COMPEYRON Alain, PASCAL Gilles, HÉLIAS Céline, GACHON Floriane. La Présidence du bureau est assurée par Mme Nathalie BONNAL.

Election des trois délégués

Candidatures enregistrées : M. PASCAL Gilles, Mme BONNAL Nathalie, RAYNAL Alain

Nombre de conseillers présents et représentés	11	onze
Nombre de votants	11	onze
Nombre de suffrages blancs ou nuls	0	zéro
Nombre de suffrages exprimés	11	onze
Majorité absolue	6	six

Ont obtenu :

PASCAL Gilles	11	onze
BONNAL Nathalie	11	onze
RAYNALDY Alain	11	onze

Ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

RF PREFECTURE DE MENDE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/06/2023 048-200083335-20230609-2023_30-DE

Election des délégués suppléants

Candidatures enregistrées : M. RAYNAL Sébastien, SUDRE Christelle, GACHON Floriane

Nombre de conseillers présents et représentés	11	onze
Nombre de votants	11	onze
Nombre de suffrages blancs ou nuls	0	zéro
Nombre de suffrages exprimés	11	onze
Majorité absolue	6	six

Ont obtenu :

RAYNAL Sébastien	11	onze
SUDRE Christelle	11	onze
GACHON Floriane	11	onze

Ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures

Le Maire,
Nathalie BONNAL



Le secrétaire de séance,
Sébastien RAYNAL

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le <u>19/06/2023</u> et publié ou notifié le <u>19/06/2023</u>
--